

Fonction publique : un rendez-vous salarial prévu avant l'été



C'est confirmé, un rendez-vous salarial aura lieu dans la fonction publique avant l'été 2019 (il ne reste plus beaucoup de temps pour de réelles négociations). L'annonce en a été faite à l'Assemblée nationale, mardi 21 mai, par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, lors de l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique.

Initié par l'équipe Hollande en 2015 dans le cadre du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), ce rendez-vous sera le troisième du quinquennat Macron, après ceux d'octobre 2017 et juin 2018. Des réunions à l'issue desquelles les organisations syndicales du secteur public étaient sorties totalement déçues.

Ce rendez-vous devrait être le moyen pour le gouvernement de mettre en avant la revalorisation des frais de mission des agents publics (actée par un décret et des arrêtés en février dernier), mais aussi l'indemnité de fin de contrat (dite prime de précarité) pour certains contractuels, dont la mise en place a été actée lors de l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique

Nul doute que les organisations syndicales réclameront une revalorisation générale des salaires des agents publics. Une option que le gouvernement semble avoir définitivement enterrée en raison du coût que représenterait, pour les finances publiques et pour les employeurs, le dégel du point d'indice qu'elle implique.

Par ailleurs, les organisations syndicales profiteront de ce rendez-vous salarial pour dénoncer une nouvelle fois un certain nombre de mesures prises depuis le début quinquennat, telles que le gel du point d'indice, la réintroduction du jour de carence dans le secteur public, la compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), jugée insatisfaisante, ou encore le refus de l'exécutif de mettre en œuvre une prime exceptionnelle au bénéfice des agents publics. Pour rappel, cette prime exonérée d'impôts et de cotisations, dont seuls les salariés du privé ont pu bénéficier, faisait partie du train de mesures annoncées par le président de la République en réponse aux "gilets jaunes".

Enfin, on peut envisager que sera évoquée la question du mode de rémunération des agents publics et notamment son individualisation (*via* le développement de la rémunération au mérite)



qui ne figure pas dans le projet de loi actuellement examiné par le Parlement. Cette problématique devrait être abordée dans le cadre de la prochaine réforme des retraites.